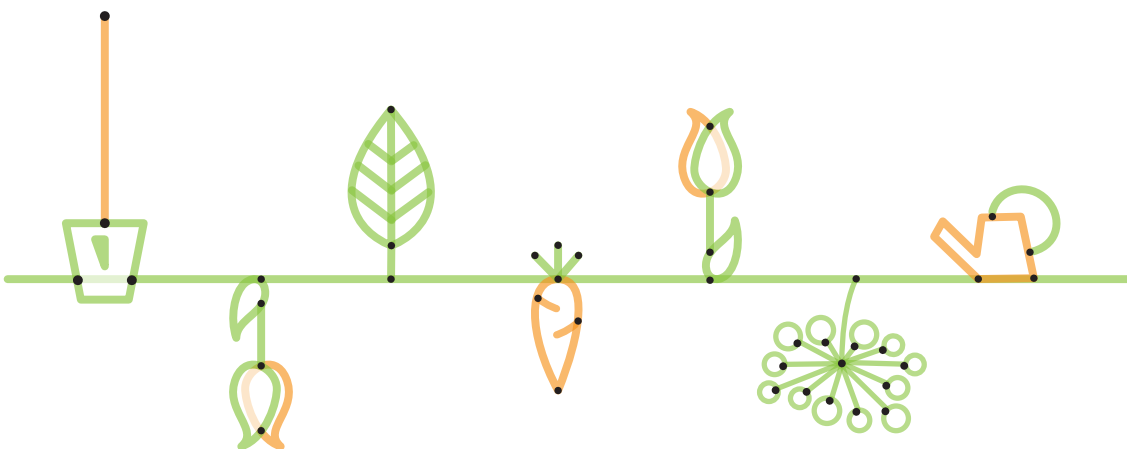
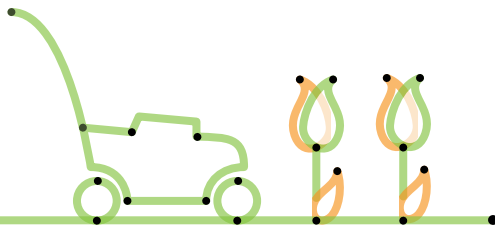


CRÉER UN JARDIN COLLECTIF

Quelques repères pratiques





La Charte des jardins collectifs de Bordeaux Métropole énonce l'ensemble des principes relatifs à l'élaboration d'un projet de jardin.

En complément, ce livret propose quelques conseils inspirés de nombreux retours sur expérience, tant en matière de création, d'animation que de suivi de jardins collectifs.

Quel que soit le type de projet envisagé, il devra intégrer dans sa démarche :

- > la participation des habitants à la conception, la gestion, la définition des modes de fonctionnement du jardin,
- > l'enjeu de la mixité sociale, avec une attention particulière pour inclure les ménages les plus vulnérables,
- > la prise en compte des besoins des jardiniers,
- > la mise en œuvre d'une animation compétente pour accompagner durablement la vie du jardin,
- > les impacts sur l'environnement de l'équipement et des modes de culture,
- > l'intégration paysagère du jardin.

De l'idée à l'initiative

Attention aux idées préconçues !

Peu importe de qui elle provient : un habitant isolé ou un groupe, une association, la mairie, un bailleur, etc. Pour que l'idée chemine vers une initiative, il faut la partager avec d'autres acteurs du territoire afin d'évaluer l'intérêt qu'elle suscite. Souvent, dès ce stade, il est opportun de repérer les espaces susceptibles d'accueillir le jardin.

Il est judicieux de visiter d'autres jardins collectifs pour appréhender les différentes manières de répondre aux objectifs exprimés dans la Charte.

Tenir compte de la diversité des objectifs: sociaux, culturels, pédagogiques...

Il n'y a pas qu'un seul modèle de jardin collectif applicable partout et pour tous. Selon les besoins de tel territoire ou de tel groupe d'habitants, il faut déterminer quel type de jardin il est préférable de créer et quel objectif reste prioritaire.

De l'initiative au projet : le diagnostic partagé

Un porteur de projet pour organiser les échanges

Dans un premier temps, il convient d'évaluer de manière partagée la pertinence et la faisabilité de l'initiative en terme social, foncier, technique, environnemental et urbain. Pour cela, il faut identifier un porteur de projet susceptible de piloter les échanges ou de déléguer certaines analyses à des spécialistes, lorsque c'est nécessaire.

Il s'agit de clarifier les objectifs, la volonté d'engagement des divers acteurs, de dimensionner le projet, de l'adapter aux réalités sociales et techniques du territoire concerné et aux capacités du porteur de projet.

Préciser la pertinence sociale du projet

Il est essentiel ici de se soucier de la mixité sociale, avec une attention particulière pour inclure les ménages les plus vulnérables. En général, ceux-ci ne se manifestent pas spontanément. Il faut se donner les moyens de les repérer, d'aller vers eux, de les informer et de les écouter. Les échanges réalisés permettront d'identifier les besoins spécifiques de ces potentiels jardiniers.

Identifier les partenaires

Ceux qui sont incontournables et ceux qui sont souhaitables ; tout particulièrement les acteurs locaux qui peuvent s'associer à l'initiative, puis au montage du jardin et enfin à son fonctionnement. Il convient d'anticiper la phase de mobilisation et d'implication des futurs

usagers du site au-delà du cercle des initiateurs, en particulier les habitants du secteur mais aussi potentiellement les adhérents d'une association, les élèves d'une école, les résidents d'une maison de retraite etc.

En bref, toutes les personnes susceptibles de trouver du plaisir et de l'intérêt à participer à l'action de création du jardin.

Vérifier la disponibilité des terrains et leur pertinence pour le projet social

Le terrain repéré est-il disponible ? Selon quelles modalités ? Quelle est sa proximité de l'habitat des ménages qui en ont besoin ? Est-il suffisamment accessible pour que les personnes en situation fragile puissent se l'approprier ?

Évaluer les caractéristiques environnementales et techniques du terrain

Le sol permet-il une production saine de légumes et de fruits ? Un repérage technique et des analyses sont indispensables. Peut-on améliorer son état et à quelles conditions ? Comment le site éventuel s'intègre-t-il dans l'environnement ? Quelles sont les potentialités d'accès à une eau d'irrigation de qualité ? Quelles sont les expositions à la lumière, aux vents, aux bruits ?

Ainsi s'élabore un diagnostic partagé qui aboutit à l'esquisse d'un projet sommaire, d'un cadre réaliste, dimensionnant le jardin collectif à la hauteur des volontés des divers partenaires et des capacités du porteur qui devra accompagner sa réalisation.

Du projet au jardin : mobiliser, impliquer, faire participer

Une animation compétente au service de la concertation

Une fois le projet sommaire défini, sa faisabilité évaluée, la phase de mobilisation puis de concertation avec l'ensemble des acteurs potentiels doit s'engager. Elle a pour rôle d'inciter, conseiller, aider chaque participant mobilisé à exprimer son idée du jardin. L'animation stimule le groupe sans l'assister, sans s'y substituer, ou confisquer la parole. Cette phase dynamique et participative doit être assurée par un animateur compétent en techniques participatives sans qu'il soit forcément technicien du jardinage.

La mobilisation des habitants et ses objectifs

- > favoriser l'appropriation, l'implication et l'engagement de chacun des acteurs,
- > consolider l'enracinement du projet dans le territoire,
- > enrichir chaque facette du projet par la diversité des acteurs,
- > permettre la participation au projet de tous les publics, en particulier ceux les moins enclins à participer à des actions collectives.

Donner envie, impliquer, informer, approfondir le diagnostic

Cette phase permet d'élargir au plus grand nombre l'information sur le projet de jardin. La mobilisation s'effectue à l'échelle du quartier ou des îlots d'habitat concernés par le jardin. Elle rappelle le cadre du projet, précise le « pourquoi », pour « qui », où serait situé le jardin collectif.

Il est essentiel de préciser que rien n'est figé et que le « comment » sera discuté avec ceux qui désirent s'impliquer. C'est l'occasion de partager un vocabulaire commun, le terme « jardin collectif » n'ayant pas le même sens pour tout le monde. La référence à la Charte est pour cela facilitatrice.

Il s'agit d'informer, de rassurer, de montrer que les choses sont possibles. C'est donc une phase de communication qui suscite une dynamique d'habitants autour du projet. Elle permet également d'affiner la demande des futurs usagers, de repérer les dynamiques sociales telles que les relations de voisinage plus ou moins coopératives ou les affinités relationnelles. Cette connaissance approfondie facilite le travail ultérieur d'animation du jardin.

Concevoir l'aménagement du jardin collectif pour les jardiniers

Trop souvent on pense « équipement » avant de penser « usage ». L'animateur veille à ce que chacun exprime ses besoins de jardinage, sa vision personnelle, positive et négative, du jardin collectif, ses idées en termes d'aménagement et d'organisation des espaces. Ainsi, le débat sur les besoins et les usages du jardin par les participants permet de préciser le cahier des charges qui sera remis aux personnes en charge des premiers travaux pour la réalisation du jardin, conforme à l'identité du groupe et adapté aux désirs exprimés.

Définir des modalités de fonctionnement

Objectif

- > établir les éléments de la gestion collective de l'espace ouvert à jardiner (entre propriétaire du terrain, usagers, jardiniers notamment),
- > impliquer les habitants au-delà de leurs intérêts particuliers ; développer les aspects collectifs du projet,
- > développer les notions de solidarité et de confiance en soi et aux autres,
- > mettre en pratique une citoyenneté active, apprendre à exercer des responsabilités ensemble et échanger entre personnes différentes.

Élaborer des règles

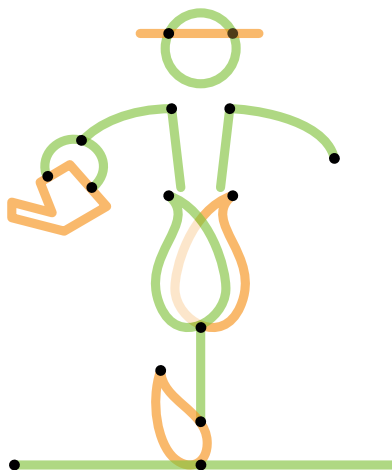
Conformément à l'esprit de la Charte, il convient de définir de façon participative les règles de fonctionnement du jardin collectif. Cela concerne non seulement les modes d'accès aux jardins, mais aussi la manière dont le groupe de jardiniers s'organise pour appliquer les règles. La phase de mobilisation permet aux participants d'élaborer un avis argumenté sur les usages et les règles de fonctionnement du jardin et les modes de décision. La concertation contribue à définir le mode de relation qui doit s'établir entre le groupe de jardiniers, le porteur de projet et d'éventuels autres partenaires du jardin collectif tels que la commune, une école, un bailleur, etc.

Selon le contexte, la codification de ces relations peut prendre diverses formes : règlement intérieur, statuts du groupe, convention de mise à disposition foncière, convention de partenariat entre les différents acteurs et participants au projet.

Remarque concernant le règlement définitif

Le projet détaillé définit précisément les conditions (territoriales, administratives, juridiques, matérielles, techniques, humaines, partenariales, politiques et financières) de création et de pérennisation du jardin collectif. Il est donc important que le groupe de jardiniers puisse s'organiser pour être représenté auprès des partenaires du jardin.

Toutefois, le choix de créer ou non une association particulière dépend du type de jardin envisagé et du contexte social. D'autres choix sont possibles : s'appuyer sur une association ou une structure existante (un centre social, un CCAS,...).



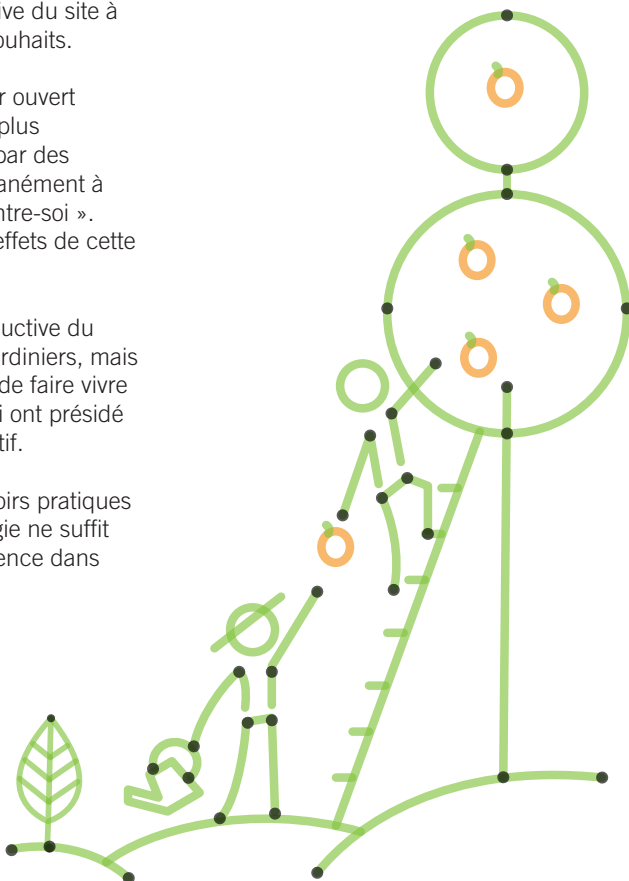
Du jardin au jardinage

Une animation compétente c'est quoi ?

Une fois le jardin livré aux jardiniers, le besoin d'animation perdure. Quelle que soit la forme que prend l'animation, c'est à elle qu'incombe la responsabilité de veiller, entre autres, aux points suivants :

- > Chaque participant doit pouvoir s'impliquer dans la vie collective du site à des degrés divers selon ses souhaits.
- > Le jardin collectif doit rester ouvert à autrui, et en particulier aux plus vulnérables. Tout groupe uni par des intérêts communs tend spontanément à pratiquer une culture de « l'entre-soi ». Il est important de limiter les effets de cette tendance.
- > La réussite horticole et productive du jardin collectif incombe aux jardiniers, mais c'est à l'animation du groupe de faire vivre les valeurs et les principes qui ont présidé à la fondation du jardin collectif.

Pour cela, la maîtrise des savoirs pratiques du jardinage et de l'agrobiologie ne suffit pas. Il faut une réelle compétence dans l'animation sociale.



Quelques jardins collectifs sur le territoire de Bordeaux Métropole

Le jardin de l'Arnaga au Haillan

Le jardin de l'Arnaga, initié par la Ville du Haillan a germé comme une préfiguration de l'espace socioculturel qui l'accompagne. Il est constitué d'une trentaine de parcelles individuelles. Les parties communes sont ouvertes à tous les habitants du quartier, aménagées de tables de pique-nique, de bancs, de barbecues à l'ombre de quelques beaux chênes.

Le jardin familial « Petit Prince » à Villenave-d'Ornon

Un espace ouvert aux habitants constitué d'une trentaine de parcelles de potagers, d'espaces collectifs, de toilettes sèches, de barbecues autoconstruits, initié par la Ville, accompagné par le centre socioculturel Saint-Exupéry.

Le square des Foudres et le Jardin des Bains Douches du quartier Belcier à Bordeaux

Les deux espaces sont conçus et animés par l'Atelier des Bains Douches. Le jardin partagé a été créé fin 2015 suite au déménagement du précédent. Il a été aménagé avec le soutien de la Ville de Bordeaux. Le jardin est constitué d'une vingtaine de micro-parcelles collectives et individuelles qui débordent sur les trottoirs.

Le jardin des Aubiers à Bordeaux

Ce jardin est le plus ancien des jardins familiaux de développement social de quartier datant du début des années 1990. Il est constitué d'une cinquantaine de potagers, « prolongement » des appartements de la résidence des Aubiers. Le site appartient à la Ville de Bordeaux ; sa gestion est confiée à l'association les Jardins d'Aujourd'hui.

Le jardin partagé de la résidence Île-de-France au Bouscat

Le bailleur Mésolia a conçu avec l'association de locataires de la résidence, ce petit « square » où chacun des locataires peut jardiner, papoter, composter en toute simplicité. Il constitue un espace de rencontre et de convivialité entre résidents.



DRAAF
ALPC



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 56 99 84 84
F 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr